

INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer

Établissement public
de sécurité ferroviaire (EPSF)

Décision du 16 juin 2014 portant délégation de signature à la directrice des ressources humaines

NOR : DEVT1414698S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La directrice générale de l'EPSF,

Vu le décret n° 2006-369 du 28 mars 2006 relatif aux missions et aux statuts de l'Établissement public de sécurité ferroviaire ;

Vu le décret du 13 juin 2014 portant nomination de la directrice générale de l'EPSF ;

Vu les délibérations n° 9 du conseil d'administration de l'Établissement public de sécurité ferroviaire du 28 mars 2012 et n° 6 du conseil d'administration de l'Établissement public de sécurité ferroviaire du 24 septembre 2013,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation permanente de signature est donnée à Mme Virginie CARPENTIER, directrice des ressources humaines, pour tout engagement financier dont le montant est inférieur ou égal à 15 000 €, dans la limite de ses attributions, incluant tout contrat ou convention de recrutement, d'intérim ou de formation.

Article 2

En cas d'urgence et d'empêchement de la directrice générale et du secrétaire général, délégation de signature est donnée à Mme Virginie CARPENTIER, directrice des ressources humaines, pour tout acte et décision engageant les finances de l'établissement dont le montant est inférieur ou égal à 5 000 €.

Article 3

La décision du 12 novembre 2013 du directeur général, publiée au *Bulletin officiel* du ministère chargé des transports sous le NOR : TRAT1328518S, est abrogée.

Article 4

Cette décision entre en vigueur à compter du 16 juin 2014 et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère chargé des transports.

Fait le 16 juin 2014.

F. ROUSSE